

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé
Nom chimique ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé
Type de produit Mélange
UFI : EK00-Q091-9006-SHF5

Autre nom commercial

Imperméabilisant Effet mouillé
Imperméabilisant Aspect mouillé

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Traitement hydrofuge, oléofuge et anti-tache destiné aux carrelages, pierres naturelles et matériaux présentant une porosité moyenne de 5 à 10 %

Usages déconseillés

- Les utilisations sont indiquées à la section 1.2. D'autres utilisations ne sont pas recommandées, à moins qu'une évaluation des risques ne soit effectuée avant le début de l'utilisation et qu'elle ne démontre que celle-ci est sans danger.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Loriaux
41 rue Auguste Parsy
59112 Annoeullin France
Téléphone : 03 20 85 63 77
Site web <https://loriaux.fr/>
Paul Choquet : 03 20 85 63 77 contact@loriaux.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : xylène (CAS No.: 1330-20-7)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

Substances vPvB

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
xylyène	n°CAS : 1330-20-7 Numéro d'identification UE : 601-022-00-9 N°CE : 215-535-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32--xxx	>= 80 - < 95	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 - H335	ETA oral 3523 ATE dermal 1100 ATE Inhalation Vapeur 11 (a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Appeler immédiatement un médecin.
- Après inhalation de vapeurs, les premiers signes d'intoxication peuvent apparaître des heures plus tard, c'est pourquoi il faut toujours consulter un médecin.
- En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation du brouillard de pulvérisation, consulter un médecin.
- Pas de bouche-à-bouche ni de bouche-à-nez. Utiliser un ballon Ambu ou un ventilateur.

Après contact avec la peau

- En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- Un examen médical est nécessaire même en cas de simple suspicion d'intoxication.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et saturés.

Après contact avec les yeux

- Après contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant une durée suffisante, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une grave irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.
- Ne pas laisser les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Lunettes de protection.
- Porter des gants de protection.
- Éviter la production de poussières.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.
- Éliminer toute source d'ignition.

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en sécurité.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Porter des gants de protection.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.
- Éliminer toute source d'ignition.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
- Prendre en charge et déposer sans poussière.
- Ne pas utiliser de brosse ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements.
- Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.
- Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter l'exposition - obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Toujours fermer hermétiquement les conteneurs après avoir enlevé le produit.
- Prévoir une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Les sols, murs et autres surfaces de la zone à risque doivent être nettoyés régulièrement.
- Refermer les récipients immédiatement après usage.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).
- Les vapeurs/aérosols doivent être évacués directement au point d'origine.
- L'utilisation n'est autorisée que dans des systèmes fermés.
- A chaud, le produit dégage des vapeurs inflammables.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
- Les vêtements de travail usagés ne doivent pas être portés en dehors de la zone de travail.
- Enlever les vêtements contaminés et saturés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate.
- Ne pas fumer lors de l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- N'utiliser que des récipients spécifiquement approuvés pour la substance/le produit.
- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
- Classe de stockage : Liquides inflammables
- Protéger contre : la chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune information disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- L'air ne doit être réintroduit dans la zone de travail qu'après un nettoyage suffisant.
- Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lunettes avec protection latérale.
- Porter des gants de protection.
- La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.
- Lunettes de protection contre les poussières.
- Tablier de protection.
- Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre :
 - La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) susceptible d'apparaître lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide incolore	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	25 °C ≤ V ≤ 35 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	90 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

10.4 - Conditions à éviter

- décharge électrostatique
- exposition prolongée à une chaleur extrême
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë
- Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
 - Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4

Toxicité : Mélange

ETA oral : 3914.44 ATE dermal : 1222.22 ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -
ATE Inhalation Vapeur : 12.22 ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif en cas d'inhalation.
- Nocif par contact avec la peau.

- Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.

- Aucune information disponible.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- Provoque une grave irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Non classé

- Aucune information disponible.

- Mutagenicité sur les cellules germinales
- Non classé

- Aucune information disponible.

- Cancérogénicité
- Non classé

- Aucune information disponible.

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

- Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires.

- Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Catégorie 2 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

- Aucune information disponible.

Danger par aspiration - Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- Aucune information disponible.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
EL50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
LL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Consulter le fournisseur pour l'élimination des déchets.
- Les déchets à éliminer doivent être classés et étiquetés.
- Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- Les déchets nécessitent une surveillance particulière.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1307
Numéro ONU (RID) : Non applicable
Numéro ONU (ADN) : Non applicable
Numéro ONU (IMDG) : Non applicable
Numéro ONU (IATA) : Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : XYLÈNES

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3
ADR Code de classification: : F1
Pictogrammes



3

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Pictogrammes

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification:	:	F1
ADR Dispositions particulières	:	
ADR Quantité limitée (LQ)	:	5L
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	T2
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	TP1
Code-citerne ADR	:	LGBF
Dispositions spéciales citernes ADR	:	
Véhicule pour le transport en citerne	:	FL
ADR catégorie de transport	:	3
ADR code de restriction en tunnel	:	D/E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	
Dispositions spéciales - Colis	:	V12
Dispositions spéciales - Vrac	:	
Dispositions spéciales - Exploitation	:	S2
ADR Danger n° (code Kemler)	:	30

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	90 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2	30/09/2026		Ajout des utilisations identifiées et déconseillées.
1	14/09/2026		

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

ATL jaune moyenne porosité Imperméabilisant Effet mouillé

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

*** **